

Réponse du Conseil administratif à la motion du 17 décembre 2008 de la commission de la jeunesse et des sports, acceptée par le Conseil municipal le 12 octobre 2010, intitulée: «Adhésion des institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne».

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à faire adhérer les institutions sportives de la Ville au réseau Gigogne et à proposer les réductions en conséquence.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La carte Gigogne, gérée par Pro Juventute, permet aux jeunes de familles comprenant au moins trois enfants d'obtenir des réductions de prix auprès de nombreux partenaires tels que magasins, spectacles et restaurants. Sur l'ensemble du canton, quelque 10 000 familles sont concernées. Les installations sportives de la Ville de Genève adhéreront formellement au réseau Gigogne à la rentrée 2011.

En sus de cette décision, le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports est en train d'éditer un document intitulé «Tarifs pour la mise à disposition et l'utilisation des installations sportives». Ce dernier matérialise la nouvelle politique de tarification axée sur les jeunes et les familles, à la demande du magistrat en charge des sports. Elle entrera en vigueur au plus tard à la rentrée 2011.

A titre d'exemple, les tarifs prévus pour les entrées collectives piscines sont:

		<i>Fr.</i>
Famille (dès 3 personnes)	1 <sup>er</sup> adulte	6,00
	2 <sup>e</sup> adulte	3,00
	1 <sup>er</sup> enfant	1,00
	2 <sup>e</sup> enfant	1,00
	dès le 3 <sup>e</sup> enfant	gratuit
Famille – abonnement saison	1 <sup>er</sup> adulte	240,00
	2 <sup>e</sup> adulte	120,00
	1 <sup>er</sup> enfant	30,00
	2 <sup>e</sup> enfant	30,00
	dès le 3 <sup>e</sup> enfant	gratuit

Les tarifs prévus pour les entrées collectives patinoires sont:

		Fr.
Famille (dès 3 personnes)	1 <sup>er</sup> adulte	6,00
	2 <sup>e</sup> adulte	3,00
	1 <sup>er</sup> enfant	1,00
	2 <sup>e</sup> enfant	1,00
	dès le 3 <sup>e</sup> enfant	gratuit
Famille – abonnement saison	1 <sup>er</sup> adulte	140,00
	2 <sup>e</sup> adulte	70,00
	1 <sup>er</sup> enfant	18,00
	2 <sup>e</sup> enfant	18,00
	dès le 3 <sup>e</sup> enfant	gratuit

En résumé, pour une famille nombreuse qui se rend à la piscine ou à la patinoire, les deux premiers enfants coûtent 1 franc chacun et les suivants bénéficient de la gratuité.

De plus, les tarifs réduits (billets d'entrée et abonnements) seront dorénavant destinés à toutes les personnes de moins de 25 ans (gratuit jusqu'à 6 ans). La distinction entre étudiant et non étudiant sera abolie.

Cette nouvelle tarification dépasse ce que la carte Gigogne permet d'obtenir comme rabais dans d'autres installations du canton:

- au centre sportif de Meyrin, l'entrée à la patinoire et à la piscine extérieure est de 2 francs jusqu'à 18 ans;
- à la piscine de Thônex, 1 entrée coûte 2,50 francs (chaque membre de la famille paie ce prix);
- à la piscine du centre sportif de Versoix, 1 entrée coûte 2 francs jusqu'à 20 ans.

Carte Gigogne ou pas, la nouvelle tarification du Service des sports de la Ville de Genève sera donc extrêmement avantageuse pour les jeunes et familles. L'adhésion au réseau Gigogne comporte néanmoins un réel avantage: permettre à un jeune d'une famille nombreuse titulaire de la carte de bénéficier d'un tarif famille même s'il se présente seul dans les installations de la Ville.

Par conséquent, le Service des sports s'engage à sensibiliser ses partenaires, clubs et associations sportives, pour les encourager à rejoindre le réseau de la carte Gigogne.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:  
*Manuel Tornare*

Le 25 mai 2011.